L'ABEILLE DE LA N.ORLEANS

Bureau, 73 rue de Chartres

NOUVELLE-ORLEANS:

DIMANCHE MATIN, 31 JANVIER.

FEUILLETON
A la Troisième Page.

Théâtre de l'Opéra.

L'OPERA FRANÇAIS AUX ETATS-UNIS.

Don Juan d'Autriche—La Belle Hélène—Robert le Diable—La Traviata—Barbe-Bleue.

Nous disions dans une de nos premières revues théâtrales de la saison, que la Nouvelle-Orléans était privilégiée entre toutes les villes de l'Union puisqu'elle avait une troupe lyrique capable de représenter les trois genres, grand opéra, opéra-comique et opérette, tandis que les villes du Nord en étaient réduites à l'opérette. Nous ajoutions que l'introduction de l'opérette française sur les scènes des grandes villes du Nord ouvrirait peut-être la porte à l'introduction du grand opéra français à New-York, à Philadelphie où à Boston. La chose n'est pas encore faite, mais déjà l'idée en est donnée et toute bonne idée fait vite son chemin chez nos entreprenants voisins du Nord. Un public saturé d'opérettes doit être tout disposé à accueillir la venue d'une troupe lyrique sérieuse. Déjà, un écrivain du *Bulletin* de Philadelphie qui nous paraît être un homme de goût, a donné le signal et sa voix aura, nous n'en doutons pas, de l'écho dans cette ville et dans la grande métropole. Voici ce que nous lisons dans le numéro du 19 janvier de ce journal :

"L'esprit d'entreprise avec lequel le Théâtre de l'Opéra à la Nouvelle-Orléans continue à produire une série de nouveautés est un exemple pour nous. Les meilleures idées de représenter la musique de la spirituelle nation uniquement par l'opéra-bouffe qui a été très aimable et a donné à notre public une pauvre opinion du talent français. Devons-nous oublier qu'Auber et Gounod, pour ne rien dire de Meyerbeer, ont respectueusement écrit pour des poèmes français des compositions pleines d'élégance, d'éclat et de poésie? Le public seul est à blâmer si les troupes assez bonnes qui se sont fixées à New York ne lui font rien entendre de mieux. Irma ou la Tostée sont, sans aucun doute, parfaitement capables de roucouler dans le *Premier Jour de Bonheur*, par exemple, ouvrage pour l'audition duquel nous semblions attendre qu'un poème italien ait été préparé. Il y a une grande quantité de compositions musicales tout-à-fait artistiques et satisfaisantes, qui ne sont ni grandes ni difficiles, et dans lesquelles les troupes françaises de second ordre pourraient se produire et acquérir une meilleure renommée que celle que leur vaudront jamais les farces grossières de l'opéra-bouffe. Nous désirons que l'épreuve en soit faite, car nous ne désespérons pas de notre public au point de nier qu'il puisse accorder à des chanteurs favoris d'opérettes une autre source de réputation promettant mieux."

L'écrivain auquel nous empruntons ces lignes reproduit ensuite le compte-rendu donné par l'*Abeille* de la représentation de *Roland à Roncevaux* et il termine ainsi son article.

"C'est positivement avec envie que nous lisons ces comptes-rendus d'un opéra monté et chanté avec tant d'éclat et d'ensemble devant les citoyens de la Nouvelle Orléans plus favorisés que nous—nous pour qui les directeurs ont de la peine à ramasser toute sorte de *prime-donne* usées, qui se chantent les unes aux autres dans deux ou trois langues, et dont un auditoire européen réduirait promptement au silence le chant polyglotte. Aujourd'hui, dans ces mauvais jours, quand nous avons dégoûté Patti qui ne veut plus nous revenir, quand nous avons laissé Minnie Hauck prendre sa volée vers une autre sphère, quand nous avons gâté la Kellogg qui ne veut plus paraître dans l'opéra, nous devrions être prêts à bien accueillir quelques uns de ces chanteurs français dont le talent est si soigneusement cultivé. Ils sont enclins à être un peu froids et un peu artificiels, et ils ont la manie de compter les spectateurs tout en chantant leurs airs les plus passionnés. Mais une certaine [illegible] au certain [illegible] distinguent des [illegible] impassibles et des chanteurs [illegible] négligents que nous avons essayés et [illegible]. *Place à l'école romantique—voici venir les Francs.*" (Les mots en italiques sont en français dans l'original.)

Notre estimable confrère, dont nous louons sans réserve les aspirations artistiques, apprécierait encore plus les chanteurs français qu'il ne le fait, lorsqu'il les connaîtra mieux, et il se convaincra qu'ils ne s'amusent pas tous à compter les spectateurs. La tendance qui se fait jour dans les observations que nous venons de reproduire, indique que le véritable opéra français aura bientôt droit de cité dans les grandes villes du Nord. Cela dit, revenons à la semaine qui vient de s'écouler.

Don Juan d'Autriche est une œuvre remarquable de Casimir Delavigne, bien que la facture en soit un peu hors de mode, mais c'est une pièce bien lourde pour des artistes qui doivent la jouer une seule fois au pied levé. MM. Gravier, Moreau et Caron ont montré qu'ils étaient gens de ressources et ils ont fait preuve de talent et d'intelligence dans leurs rôles. M. Moreau ne manque ni de feu ni d'animation dans le rôle de Don Juan, mais il l'a interprété trop en écolier sans façon. Il nous semble que le fils du grand empereur, si plein de jeunesse et d'ardeur qu'il soit, n'en doit pas moins avoir toutes les allures d'un grand seigneur et une distinction native qui fasse reconnaître le sang dont il est issu. M. Moreau est un artiste de mérite et il comprendra lui-même la justesse de notre observation.

M. Gravier a eu d'excellents passages dans le rôle de Charles-Quint, et il en a bien interprété le caractère général, mais quelquefois les détails ont laissé à désirer. Sauf quelques manques de mémoire, M. Caron s'est bien acquitté du rôle de Philippe II, il a eu de la tenue et de la dignité; mais parfois aussi l'organe trahit l'intention. Nous complimenterons M. Chamouin sur la scène de supplication au dernier acte, il a eu des accents très vrais et très émouvants. Madame Moreau est une artiste toujours correcte, qui possède une bonne diction, elle sait être chaleureuse quand elle veut, pourquoi ne veut-elle pas toujours? Dans une ou deux situations critiques nous n'avons pas trouvé chez elle l'émotion voulue. Madame Gay a été très espiègle dans le rôle du novice Pablo.

Jeudi, le vaudeville, *Quand on veut tuer son chien* a eu un franc succès. Chamouin a été d'un naturel frappant, M. Caron qui est dans son véritable élément dans les rôles de genre, a joué avec toute la vivacité désirable et madame Gay a bien rendu la femme ennuyée qui cherche des prétextes pour jeter son bonnet par-dessus les moulins, mais qui revient à temps de son erreur, grâce à la perspicacité de mari et au proverbe qui forme le titre de la pièce.

La seconde représentation de *La Belle Hélène*, lundi, a eu autant de succès que la première et nous n'avons qu'à répéter nos compliments à madame Lambelé Alhaiza, à MM. Albert Julien, Chamelin, Mardin et Dubois. Dans notre précédent compte-rendu nous avons oublié de dire que l'on avait rétabli, au dernier acte, le trio entre Agamemnon, Ménélas et Calchas qui avait été passé l'année dernière. Ce trio est d'un effet très comique et il a été très applaudi.

Mardi, il y avait une très belle salle pour la troisième représentation de *Robert le Diable*. M. Picot, dont la voix n'a jamais été plus belle, a produit plus d'effet que d'habitude dans ces couplets du premier acte "L'or est une chimère", et il a enlevé ses autres morceaux avec sa puissance accoutumée. M. Van Heflien, bien que souffrant d'un peu de fatigue, a rendu avec son talent ordinaire le rôle de Bertram. Cet artiste dont la valeur et les services ont été si bien appréciés du public, prendra son bénéfice jeudi prochain, dans le rôle de Marcel des *Huguenots*. Avons-nous besoin de le recommander? Annoncer le fait suffit pour lui assurer le concours de tous les habitués. Nous avons déjà parlé de l'interprétation du rôle d'Alice par madame Cambier. Contentons-nous donc de la complimenter sur l'excellent style et la méthode tout à fait supérieure avec lesquels elle a chanté le grand air "Va, dit-elle," et la romance "Quand je quittai la Normandie". Mademoiselle Hasselman a eu du succès dans son duo du 3me acte avec M. Picot, et elle a très bien dit son air de "Grâce" au quatrième acte. Cette jeune cantatrice a fait beaucoup de progrès depuis le commencement de la saison. Sa voix très égale et très agréable a gagné en puissance.

La nouveauté de la semaine a été la *Traviata*, opéra en 4 actes, de Verdi, dont le poème est tiré de la *Dame aux Camélias*. Le maestro italien a voulu prouver par cet ouvrage qu'il pouvait varier sa manière et aborder un genre un peu différent de celui qui distingue la plus grande partie de ses compositions, mais il n'a réussi qu'à moitié. On retrouve à chaque instant dans les mélodies, le style et le rhythme qui sont habituels à l'auteur du *Trovatore*. La différence la plus sensible que l'on remarque entre la *Traviata* et les autres opéras de Verdi c'est le silence presque continu des instruments en cuivre. Dans l'ouverture on ne les entend qu'au final et dans les accompagnements ils s'abstiennent presque toujours d'étouffer la voix des chanteurs. Il est vrai qu'au troisième acte, lorsque Rodolphe vient de jeter sa bourse aux pieds de Violetta, ils se réveillent tout d'un coup pour faire un tapage étourdissant, mais ce n'est qu'une échappée qu'on peut leur pardonner.

La *Traviata* est un opéra du genre gracieux qui contient un ou deux airs brillants et des morceaux expressifs, mais on n'y trouve aucun de ces grands effets d'orchestration, de masses chorales ou d'ensemble qui caractérisent le grand opéra proprement dit. D'ailleurs [illegible] tient, à vrai dire, le milieu entre l'opéra et l'opéra-comique. Les chœurs sont peu nombreux et n'ont rien de saillant, l'oreille est charmée sans garder une impression durable. Il n'y a que trois rôles dans la pièce, ceux de Violetta, de Rodolphe et d'Orbel et tout l'intérêt se concentre sur ces personnages, les autres rôles étant tout à fait effacés.

Madame Lambelé-Alhaiza s'était mise en blonde pour le rôle de Violetta et cette coiffure lui allait à ravir ainsi que ses diverses toilettes d'une fraîcheur éblouissante, la première rose, la seconde bleue et la troisième blanche avec une garniture de camélias. Elle a joué son rôle avec grâce et sentiment et elle s'est montrée bonne comédienne dans l'acte final. Ses principaux morceaux sont, au premier acte, le duo avec le ténor, l'air [illegible] avec grâce, le grand air, qu'elle a chanté avec brio, au second acte la scène et le duo avec le baryton et la scène et le duo avec le ténor qu'elle a chanté avec sentiment, au troisième acte un air expressif, et enfin au quatrième [illegible] mélancolie, un [illegible] acte final [illegible] splendide [illegible] diverses [illegible].

M. Engel [illegible] soirée et il a remporté un succès éclatant dans le rôle de Rodolphe. Le ballet du premier acte demandait peut-être un peu plus de légèreté [illegible] mais M. Engel a été [illegible] et la reprise du [illegible] avec tant d'âme et une expression si bien nuancée qu'il a enlevé les applaudissements de la salle entière et qu'il a été rappelé à la fin de l'acte avec la prima-donna. Le succès de notre premier ténor léger s'est continué dans les autres actes et il peut compter le rôle de Rodolphe comme celui de Faust parmi les meilleurs de son répertoire. Si M. Engel, au lieu de chanter ses vocalises dans le *Barbier*, en demi-teintes eût chanté à pleine voix comme il a chanté jeudi soir, il aurait obtenu le même succès que dans le rôle de Rodolphe. La première condition à remplir pour être apprécié c'est de se faire entendre de toute la salle.

M. Pevost a chanté avec une grande pureté et un sentiment très touchant son duo avec Violetta et il a dit avec une expression inimitable son grand air, dont le motif, par parenthèse, n'est pas tout-à-fait en harmonie avec les idées exprimées par les paroles. Ce motif nous a tant soit peu rappelé l'air de Marco, dans les *Filles de marbre*. Mais M. Pevost a su y mettre des accents qui ont impressionné vivement l'auditoire, et cet habile artiste a partagé avec ses deux camarades les honneurs de la soirée.

Hier soir, la *Traviata* a été répétée avec le même succès que jeudi.

Vendredi, la direction a payé sa dette aux abonnés du mardi, en leur donnant *Barbe-Bleue*, avec madame Bourgeois dans le rôle de Boulotte. Cette artiste a joué et chanté son rôle en excellente comédienne et avec toute la crânerie que comporte le caractère de la batifolante Bergère. Elle a habilement nuancé ses airs en soulignant avec intelligence les demi-phrases ou les mots à effet. Mais nous attendrons la rentrée de cette chanteuse dans le grand-opéra pour parler plus longuement d'elle. M. Mardin était bien en voix et a eu son succès accoutumé dans le rôle de *Barbe Bleue*.

Ce soir, il y a un grand spectacle composé de *La Belle Hélène*, avec madame Lambelé-Alhaiza, et des *Chevaliers du pince-nez*, vaudeville en deux actes, qui a obtenu ici un grand succès en 1861. On commencera à six heures et demie.

Lundi prochain, le spectacle se composera du 1er, du 2me et du 4me actes de *Barbe Bleue* et de *La Belle Hélène*. Les amateurs d'opérette auront une occasion favorable de comparer ces deux ouvrages qui ont fait fureur dans les deux mondes. Mardi, on donnera *Roland à Roncevaux*.

Les Incorruptibles de l'Opposition en France.

Les détenus politiques de la prison de Sainte-Pélagie publient un recueil hebdomadaire qui a pour titre *Journal de Ste-Pélagie*. Le chef de file de cette cohorte de martyrs politiques est un écrivain de talent, un républicain de la veille, M. Jules Vallès. Voici en quels termes ce démocrate peu suspect apprécie le libéralisme et les convictions de MM. Jules Favre et Eugène Pelletan.

A MM. Jules Favre et Pelletan.

Le soir, quand on m'a bouclé, j'ouvre quelquefois un livre: le *Moniteur* de l'année 1848; j'y trouve douloureuse et frémissante l'histoire de la seconde République, morte à deux pas de son berceau.

Il est une page que j'ai relue souvent.

Le jeudi, 10 août (anniversaire de la prise des Tuileries), on discutait à la Constituante un projet de décret contre la presse. Un homme monta à la tribune, un homme dont quelques-uns de la montagne s'écartaient déjà; il avait parlé contre *Louis Blanc* traqué; il s'était tu quand il fallait demander des juges pour les vaincus de juin. On le savait pieux; il devait plus tard voter l'expédition romaine. Il monta. Quand il descendit, les lois de septembre s'étaient accrues d'un article nouveau, et il y avait un crime de plus commis contre la liberté.

Or, le criminel, c'était vous, Monsieur Favre....

Proudhon se leva et cria: "Malheur désormais à qui voudra parler à sa façon de l'économie politique, du Code de commerce, du Code civil, malheur à lui!"

L'orateur revint à la charge et, du haut de la tribune, cracha l'insulte au visage de Proudhon suspect.—L'honnête homme essaya de riposter, on l'égorgea en éloquentes malédictions à coups de couteau de bois [illegible]. Depuis, au nom de cette loi, on a jeté les républicains, par tas, dans la misère, l'exil et la prison; et M. Favre défend avec des larmes dans la voix, devant les tribunaux, ceux qui y sont traînés par une loi dont il a aiguisé les griffes; comme un corbeau qui viendrait murmurer des patenôtres sur une blessure qu'il aurait élargie et empoisonnée.

Vingt ans après, c'était en mai dernier, on retouchait la loi, et l'on allait rayer du code les peines qui frappent l'écrivain dans sa liberté, qui saisissent le corps pour punir l'âme. Un député cria: "La prison est notre piédestal!"

Enfant terrible, vieillard maladroit!

Pour vous peut-être, ô secrétaire de Lamartine! qui tour à tour prophétisez sur les sommets de l'Hélicon ou les ruines de Babylone, et rejetez par de grandes phrases le Calvaire au mont Aventin, pour vous qui n'êtes ni jacobin, ni socialiste, ni communiste, ni athée, pour vous en qui la bourgeoisie voit un derviche et non un révolté, pour vous la prison peut être un piédestal. Piédestal pour vous, tombeau pour d'autres, pour ceux qui croient au fond de leur âme que rien n'est sacré dans ce monde et qu'ils ont le devoir et le droit de tout juger, de tout attaquer, peut-être même de tout détruire!

Leur piédestal, à ceux-là, sera le cachot de la Centrale, le ponton de Brest, un rocher de Cayenne.

Ils iront jusqu'au bout quand même, prêts à l'agonie comme à la mort. Mais ils ne prendront plus leur part de combat! Sous le laminoir du supplice, d'ailleurs, si le cœur reste fort, la tête peut faiblir. La bouche est, en tout cas, close par ordre du bourreau. Condamnés, nous ne comptons plus dans le monde de l'intelligence humaine.

Cette idée me fait peur. Et voilà pourquoi je vous écris du fond de ma prison, à vous qui avez, l'un voté la loi, l'autre fait voter la peine qu'aujourd'hui je subis.

Citoyen Favre, citoyen Pelletan,

Voulez-vous bien mériter de la patrie? Dans quelques jours, la Chambre rouvre ses portes.—Montez à la tribune! Montez-y et dites qu'en face des malheurs de la presse et devant cet amas de ruines votre désespoir est profond d'avoir vous-mêmes livré vos amis au supplice. Dites cela, et vous serez d'honnêtes gens. Mais si vous ne le faites pas, prenez garde! le peuple croira que vous ne tenez à son drapeau que si vous pouvez y découper une écharpe de député, et nous vous déclarerons traîtres à la révolution!—*Jules Vallès.*

Nous adhérons, sans restrictions, aux sentiments et aux opinions de notre ami Jules Vallès.

Tous les condamnés politiques de Sainte-Pélagie: Abd. Peyrouton, Ad. Martinand, E. Oudets, H. Chouteau, A. Vampa, Gail. Passedouet.

Nous lisons, d'autre part, dans un journal de l'opposition:

Est-il vrai que M. Marie père a un fils, fonctionnaire public, et que M. Marie père, descendant plus d'une fois de son trône démocratique, a bel et bien daigné solliciter directement et personnellement pour ce Marie fils fonctionnaire, *la faveur du chef de l'État*, comme on dit dans le langage des Marie père et des Marie fils?

Est-il vrai que M. Jules Favre *major* a un frère consul quelque part, et que M. Jules Favre *major*, le rigide, le farouche et incorruptible tribun, n'est pas un des hôtes les moins assidus et les moins pressants de l'antichambre des *affaires étrangères*, insatiable d'avancement pour Jules Favre *minor*?

Est-il vrai que M. Ernest Picard a gardé dans son salon, jusqu'en 1861, les portraits de Napoléon III, de l'impératrice et du prince impérial, et qu'à partir de 1861, il a remplacé ces portraits par ceux de la reine Amélie et du duc d'Aumale?

Est-il vrai que le même M. Ernest Picard sollicitait une place de substitut du procureur impérial dans un beau ressort judiciaire, au moment même où il s'apprêtait et s'équipait pour la mémorable campagne des *cinq*?

Est-il vrai que M. Jules Simon, après son fameux refus de serment dont il a tant parlé, ait obtenu, par l'entremise d'un ami, une fourniture de cigares du gouvernement?

Le *Figaro* fait observer que les journaux autorisés à répondre à ces questions ont gardé le silence.

—M. Sainte Beuve qui écrivait dans le *Moniteur officiel*, l'année dernière, était resté fidèle à M. Dalloz et n'avait pas voulu passer dans le camp du nouvel organe du gouvernement. Mais un de ses articles ayant été refusé par le *Moniteur universel*, il vient, paraît-il, de passer à un journal plus avancé. Nous lisons à ce sujet, dans une feuille parisienne:

L'article de M. Sainte-Beuve a paru dans le *Temps*, sous la rubrique: *Variétés*.

Cet article commence par la glorification des innovations de M. Duruy sur l'enseignement secondaire des jeunes filles.

Cette idée juste a soulevé bien des colères, continue M. Sainte-Beuve, et ici se place le passage qui a donné lieu au litige entre lui et la maison Dalloz.

Nous avons regretté pourtant de trouver au premier rang des détracteurs un prélat, un homme d'esprit, autrefois bien connu dans la capitale, dans la rue du Bac et aux environs, non point pour ses sermons [illegible] le monde de [illegible] le Courrier.

Devenu évêque, et absent depuis bien des années, il s'est empressé de se déclarer [illegible] contre une institution qu'il ne connaît pas encore.

Il a poussé un cri d'alarme,—des cris d'aigle, comme s'il s'agissait de sauver le Capitole; il a eu même des paroles fâcheuses pour "les demoiselles" (style du quartier Latin), [illegible] a manqué de goût.

Ce que c'est pourtant que d'avoir depuis longtemps quitté Paris et d'avoir perdu de vue ce ruisseau de la rue du Bac, si regretté de madame de Staël!

On voit que, même au *Temps*, les *cris d'aigle* subsistent. Mais franchement, M. Dalloz a été bien timoré.

L'honorable sénateur [illegible] d'écrire dans un journal [illegible] d'attaches officielles [illegible] à fait dans le Sénat. [illegible] Mais serait-il jamais entré au Sénat si l'on avait vu qu'un jour il dût devenir le collaborateur de Louis Blanc?

BULLETIN FINANCIER.

Samedi soir, 30 janvier 1869.

Il ne s'est produit aucun changement important sur le marché [illegible] depuis notre dernier bulletin. Dans les ventes, les billets de premier ordre se font à 9 à 12 pour cent par an et ceux de second ordre à 1 à 1½ par mois; le papier de commerce No 1, avec garanties collatérales, à 1 pour cent par mois et le bon à second ordre à 1 1/2 à 2. Les billets hypothécaires peuvent encore être cotés à 9 à 12 par an ceux de premier ordre et 12 à 15 ceux de second ordre. Il s'est fait quelques billets à [illegible]. Les banques escomptent la plupart des bons billets de commerce à courte échéance, sur des garanties satisfaisantes.

L'or a ouvert à 136 3/4 à 137 contre 136 1/4 à New York et a fermé à 136 5/8 à 136 3/4. Les opérations embrassent $10,000 à 136 1/2, $2,500 à 136 5/8, $1500, $3500, $5000, $10,000 et $5000 à 136 7/8, $40,000 à 136 7/8 à 137, $1500, $6000 et $8000 à 137.—Dans l'argent, $1000, de demi piastres américaines, à 132 1/2. Nous cotons les demi piastres espagnoles à 132 à 133 1/2 et les piastres mexicaines à 136 1/4 à 138 1/4.

Les offres de change étranger ont beaucoup augmenté, principalement à cause d'achats de coton par l'étranger. Les cours ont encore fléchi avec ceux de l'or dans Wall street. Les ventes de sterling comprennent: 70,000 livres connaissement à 148 à 148 1/4, 10,000 livres à [illegible] banquiers, à 148 1/4 à 149 1/4, 500 livres de banquiers à 149.—Dans le change sur France, la seule transaction annoncée comprend 12,000 francs de banquiers, pour remises, à 3 76 1/4. Le sterling peut maintenant être coté à 147 3/4 à 148 1/4 le connaissement No 1 et clair, et 148 3/4 à 149 1/4 le change de banque. Le change sur France à 3 83 3/4 à 3 82 1/2 le premier, et 3 78 3/4 à 3 77 1/2 le second.

On a offert peu de change américain et la demande s'est améliorée. Les cours se sont affermis. Les banques ont tiré sur New York, avant midi, à 3/8 d'escompte, mais plusieurs d'entre elles ont ensuite exigé 1/8. Les ventes de change de commerce sont: $70,000 et $8,000 sur New York à vue, à 3/16 d'escompte; $30,000 et $30,000 à 3/8, $40,000 à 1/2, $2000, à dix jours de vue, à 1 p%; $45,000 à quarante-cinq jours de vue, à 1 p%; $10,000, $10,000 et $20,000, à vue, sur Boston, à 3/8, et $60,000 à 1/2. Un chèque de banque (une banque à une autre) de $30,000, sur New York, s'est vendu à 1/2 d'escompte.

50 actions de la banque Crescent City ont changé de mains à $27 50, 450 de la banque de l'Union à $40, 250 du chemin de fer des Opelousas à $3 75, 1,000 à $4, 1,000 à $4 25 et 30 de la banque des Mechanics and Traders à —. $9,000 en obligations 10 pour cent de la ville se sont vendues à 95, $10,000 à 95 1/4, $5,000 en nouveaux bons consolidés de la ville à 79 1/2, $5,000 en bons 6 pour cent de levées de l'État à 67 1/2, $5,000 à 68 et $15,000 en bonds huit pour cent de levées de l'État à 87.

On a vendu $1,500 en petits mandats de l'État (Wickliff) à 80. $5,000 de la police métropolitaine à 79 1/4, $5,000 à 79 1/2 à 80, $1,000 à 80, $5,000 à 81 et $9 000 à 82.

Les billets de la ville, d'abord plus faibles, se sont relevés et vendus à 1 pour cent de plus qu'hier. Les transactions comprennent: $1000, $5000 et $10,000 à 29 d'escompte. Les courtiers ont acheté les petites coupures à 33 d'escompte et vendu à 30.

On a vendu, ce soir, au Board des courtiers $500 en or à 136 5/8; $600, en mandats de l'État, à 85 1/2; 5 nouveaux bons de la ville consolidés, avec le coupon de février, à 80 cents.

BULLETIN COMMERCIAL.

BUREAU DE L'ABEILLE, Samedi, soir, 30 janvier 1869.

COTON—Les ventes de coton ont embrassé 1100 balles prises à des prix irréguliers et qui ont montré une baisse générale de 1/8 à 1/4 c et une amélioration du middling de 1/4 à 1 et la livre. Nous cotons actuellement l'ordinary 24 1/4 à 25 1/4, good ordinary 25 3/4 à 26 1/4 c, low middling à 26 3/4 à 27 c, middling 27 1/4 à 28 c et strict middling à — à 28 1/4 c.

ETAT DU COTON.

Stock en mains au 1er sept. 1868, balles	3044	
Reçu depuis notre dern. rapport	5012	
" précédemment	575181	
		580193
		583237
Expédié aujourd'hui	3212	
" précédemment	436671	439883
Stock en mains		143354

SUCRE ET MÉLASSE—Les recettes ont été peu de chose ce matin s'étant bornées à 576 boucauts de sucre et 977 barils de mélasse. La demande a en quelque sorte fléchi et le marché a été calme aujourd'hui. Quoiqu'il en soit, tous les renforts reçus se sont vendus comme suit: Sucre inférieur 9 1/4 à 9 1/2 cents, commun 10 1/4 à 10 3/4 c, fair 11 à 12— c, fully fair 12 1/4 à 12 1/2, prime 12 3/4 à 13— c, choix 13 1/4 à 13 1/2 cents —— jaune clarifié 14 1/4 à 15 — cents, blanc clarifié 15 à 16—à la livre. Mélasse commune 60 à 64 cts, 65 à 66 c, pour la belle, 67 à 68 pour la prime, et 69 à 70 cts pour la strictement prime.

ARRIVAGES DE L'OUEST—Les steamers Lizzie Gill, de St Louis et Prytania, avec des barges de Louisville, sont arrivés ici depuis notre revue d'hier.

FARINE—La demande de superfine et de double extra a été meilleure aujourd'hui, autrement le marché n'a pas changé et les prix sont les mêmes que ceux d'hier. Les ventes ont embrassé 3500 barils dont 100 de simple extra à $6 75, 170 de fine à $5 60, 100, 100, 200, 150 et 115 de double extra et 100 de farine pour ce qu'elle vaut à $7, 100 et 200 de double extra à $7 12 1/2, 100 de farine pour ce qu'elle vaut à $7 40, 100 d'extra de choix à $9 25, 100 de simple extra à $6 75, 100 de superfine à $6 37 1/2, 100 extra de double extra à $7, 100 de triple extra et 200 de farine pour ce qu'elle vaut à $7 50, 100 d'extra de choix à $10. 150 d'extra de choix et 400 de triple extra à des conditions privées. Il s'est vendu—mais on ne l'avait pas rapporté—de double extra à $6 90 et de la superfine Ohio à $6 37 1/2 le baril.

MAIS—Les acheteurs pour l'exportation [illegible], mais il paraît que le prime et le maïs vendable sont rares sur le marché. Ventes, aujourd'hui de 800 sacs, dont 156, 376, 1600 et 1324 sacs de blanc à 78 c, 250 de vert à 70 c, 400 de blanc et jaune, 340 et 150 de blanc à 78 c et 150 de blanc à 76 c le boisseau. Il s'est fait d'autres ventes pour l'exportation, mais les particularités de ces transactions ont été supprimées.

AVOINE—Calme à 100, 200 et 10 sacs de St Louis, vendus à 76 c le boisseau.

SON—Calme, et se vend en petits lots à $1 1/4 les cent livres. 32 et 223 sacs vendus à des conditions privées.

FOIN—La demande de l'article est bonne aux prix antérieurs, 100 balles de bons de la rivière Ohio, vendues à $33 50 et 150 de prime à $34 le tonneau. Le foin de choix est coté à $34 le tonneau.

PORC—Comme de coutume le dernier jour de la semaine d'affaires et le dernier du mois il ne s'est rien fait aujourd'hui. Le mess est tenu en lots ronds à $33 et se vend en détail à $33 25 à $33 50 le baril. Un lot de 100 barils de mess vendu à des conditions privées.

BACON—Les épaules sont cotées à 15 3/4 cts, les côtes clear ribbed 18 1/4 c, les côtes désossées 19 cts la livre. Il ne se fait que peu ou point d'affaires dans l'article, mais le marché est ferme.

SAINDOUX—Calme mais ferme aujourd'hui à 22 c la livre de prime en baril et en tierçons 21 cts.

VIANDE SALÉE À SEC—Les épaules commandent en détail 14 1/4 c la livre.

Marché aux Bestiaux.

Jefferson City, 31 janvier 1869.

Arrivé, hier—[illegible] bœufs du Texas, [illegible] cochons, [illegible] moutons.

Vendu—[illegible] bœufs du Texas, [illegible] veaux, [illegible] cochons [illegible].

A vendre—[illegible] bœufs du Texas, [illegible] veaux et vaches [illegible], [illegible] cochons [illegible] moutons [illegible].

[illegible: price table for bœufs, veaux, vaches, cochons, moutons, chèvres]

MOUVEMENT DU PORT.

BUREAU DE L'ABEILLE, Dimanche matin, 31 janvier 1869.

Le temps hier a été magnifique. Soleil resplendissant, atmosphère pure et douce, chaleur tempérée et calme parfait. Si le mois de janvier n'avait pas bien commencé, il a du moins admirablement fini.

Les affaires sur les quais commencent à être de plus en plus fortes. Les consignations ont été considérables, les exportations n'y ont pas correspondu, car le samedi est le grand jour des départs et il y a eu hier peu d'arrivées.

ARRIVÉS—Le Peytona et barges, de St-Louis, avec une bonne cargaison de denrées de l'Ouest; les steamers Era No 8 et Salado, de la Rivière Rouge, avec 1178 balles de coton; le Wild Wagoner, de Natchez, avec 556 balles de coton, 36 boucauts de sucre et 96 barils de mélasse; le Tahlequah, de Camden, avec 854 balles de coton; le Mary Flowers, de Memphis, avec 280 balles de coton; le Lafourche, du Bayou Sara, avec 100 balles de coton, 146 boucauts de sucre et 259 barils de mélasse; le Peerless, des Attakapas, avec 26 balles de coton, 67 boucauts de sucre et 416 barils de mélasse; le Belle Lee, de Vicksburg, avec 2425 balles coton; le Lizzie Gill, de St Louis, avec 550 balles coton, 36 boucauts de sucre et 96 barils de mélasse; le Agnes, de la rivière Blanche, avec 478 balles coton; le Vicksburg, de la rivière Ouachita 632 balles coton; le Carrie Poole, de la rivière Saline, avec 509 balles coton; l'Evening Star, des Opelousas, avec 244 balles coton, 57 boucauts de sucre et 142 barils de mélasse; le National, de la Rivière-Rouge, avec 2032 balles de coton; le Bluker et le Bully, du Bayou Lafourche, avec 607 boucauts de sucre et 285 barils de mélasse.

PARTIS.—Le Louisiane, pour Pittsburg; Legal Tender, pour Louisville; Pauline Carroll et Thompson Dean, pour St Louis; Bell Lee, pour Vicksburg; Wild Wagoner, pour Natchez; Stonewall, pour le Grand Ecore; Bart Able, pour Shreveport; Carolina, pour Jefferson; Era No. 8, pour Fulton; l'Arkansas, pour la Rivière des Arkansas; le Rob Roy et Vicksburg, pour la Rivière Ouachita; l'Evening Star, pour les Opelousas; le Peerless, pour les Attakapas; les steamers Celeste et Enterprise, pour le Bayou Macon; Lafourche, pour Bayou Sara; Sally, Thos. Powell et New Era, pour le Bayou Lafourche et le bas de la côte.

Le fleuve continuait à baisser avant-hier, l'Ohio, à la même date, baissait aussi, avec 6 pieds et 4 pouces d'eau dans le chenal. Le temps était clair et très froid.

Les rivières Rouge et Ouachita montent graduellement.

Les rivières Arkansas et Blanche baissaient. Par les derniers rapports que nous avons reçus il y avait cependant assez de profondeur d'eau.

Le magnifique bateau Minna Simmes ayant été complètement réparé, partira demain soir, à 5 heures précises pour le Bayou Sara et les points intermédiaires. [illegible] que le paquebot est en parfait état et l'un des plus solides du fleuve. Le capitaine W. E. Greathouse, et le commis, A. J. Reid, aidés de MM. H. Landry et E. Martin, sont toujours les excellents officiers que le commerce et les voyageurs ont déjà pu apprécier.

LES PAQUEBOTS SEMI-HEBDOMADAIRES ROSA FRANKS, capitaine Joe. Caillebos, commis J. L. Ebb, partira ce soir, à 5 heures précises, pour Lafourche et tous les points intermédiaires. Ce bateau a une cabine des plus confortables, la table ne laisse rien à désirer, et les officiers du bord sont aimables et prévenants. Il prend du fret au même taux que les autres et prend un soin particulier des marchandises qui lui sont confiées.

Le Dan Able, sous le commandement du capitaine Emile F. Gros, partira pour Baton-Rouge ce matin, à 9 heures précises. Le capitaine Gros est accompagné de M. J. G. Loudon, commis vétéran dans le service de la côte. [illegible] pas à regretter de se fixer sur le Dan Able.

Le steamer Grey Eagle, sous le commandement du capitaine V. E. Baranco, assisté de ses commis [illegible] et J. Hodge, part ce matin [illegible] heures précises, pour Lobdell Store et les points intermédiaires. Ce bateau n'a pas de supérieur pour l'élégance, la propreté de sa cabine et le confort des passagers. Ces messieurs sont du reste généralement appréciés.

Salon "Crescent" de Coiffure.
8 .... RUE ROYALE .... 8.
Les soussignés annoncent à leurs clients et à leurs amis qu'ils ont [illegible] Camp [illegible] célèbre [illegible]
DANIEL LEONHARD, HENRY WARSEM. Anciens barbiers à bord de "Frank Pargoud."
30 janv—1m

Bismarck! Bismarck! Bismarck!
Restaurant à la carte,
42 .... rue Royale 42

Liste des Lettres
Restant au Bureau de la Poste, le 30 janvier.

LES BUREAUX SONT OUVERTS LE DIMANCHE DE 9 A 10 HEURES A. M.

Allain Armandine, Arrombide Jean-Pierre, Abadie Louis, Abadie Jean, Amédéi Antoine, Alonzo D ego, Antoine Margaret Miss, Alonzo Agosto [illegible]

B

Blanchard A, Bertrand E, Blanc F Mlle, Bernard J, Barrance Jules, Bellot D, Blanc J L, Bahle Rubrum?, Blanchard A C [illegible]

C

Carpentier, Carpe Jean Marie, Chaperi A Mme, Chauvin, Carrière Charles [illegible]

D – Z

[illegible]

W. M. SMALLWOOD, Assistant-Maître de Poste.

Liste des lettres italiennes.

[illegible]

W. M. SMALLWOOD, Assistant-Maître de Poste.

LE VERMIFUGE
DU DR. C. McLANE,
Devrait se trouver dans toutes les maisons. Si vous voulez que vos enfants deviennent vigoureux et sains, donnez-leur quelques doses de
VERMIFUGE DE McLANE,
QUI CHASSE LES VERS.
et fortifie le système. C'est un composé végétal qui ne peut faire aucun mal, il ne faut pas craindre de l'administrer à un petit enfant.
N'ACHETEZ QUE LE
VERMIFUGE du Dr. C. McLANE,
PRÉPARÉ PAR FLEMING BROTHERS.
Vous pouvez l'avoir dans toutes les pharmacies et dans tous les magasins de campagne des Etats Unis.

LA MARQUE DE
WHISKY DEXTER,
Connue sur le marché du Sud depuis 1836
Ayant été contrefaite, nous prenons ce moyen d'annoncer à nos amis et à nos clients qu'au lieu de peindre les têtes de nos barils comme par le passé, nous [illegible] la gravure du bateau à vapeur et le nom de notre maison en plein. Nous avons nommé MM. HOLT, MURRAY & TARLETON, No 64 North Commerce street, Mobile, nos agents et nous avons donné à M. JULES TARDOS l'autorisation d'agir en notre nom à la Nouvelle-Orléans.
EDMUND DEXTER & SONS.
Nos 65 et 60 Sycamore street, Cincinnati.

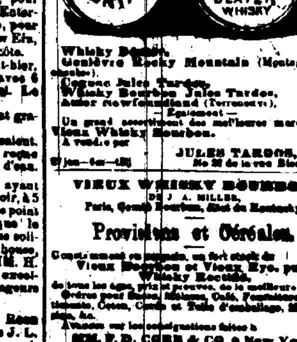

Whisky Dexter,
Genièvre Rocky Mountain (Montagne Rocheuse).
Cognac Jules Tardos.
Whisky Bourbon Jules Tardos.
Amer Newfoundland (Terreneuve).
Un grand assortiment des meilleures marques de Vieux Whisky Bourbon.
A vendre par JULES TARDOS, No 22 de la rue Bienville.

VIEUX WHISKY BOURBON,
DE J. A. MILLER,
Paris, Comté Bourbon, État du Kentucky.
Provisions et Céréales.
Constamment en magasin, un fort stock de Vieux Bourbon et Vieux Rye, pure, Whisky Kentucky, de tous les âges [illegible]. Ordres pour Sucre, Mélasse, Café, [illegible] Coton, Grains et Toile d'emballage [illegible]. Avances sur les consignations faites à MM. F. D. COBB & CO. à New York.
COBB, HOLBROOK & CO.
20 janv—au 31 juil—Mar J D

STAUFFER, KENT & CO.
—ANCIENNE MAISON—
SLARK, STAUFFER & CO.
71 .... Rue du Canal 71
Ont, outre un assortiment complet de
QUINCAILLERIES,
étrangères et américaines, de Clous, Tôle, Fer [illegible]
Un grand stock de
INSTRUMENTS ARATOIRES,
Parmi lesquels se trouvent les célèbres
CHARRUES,
3000 de JAMES H. HALL, qui ont obtenu les premiers prix à la foire de 1868 et à celle de 1869.
500 de GARRETT & COTTMAN,
2000 de CALHOUN & ATKINSON, véritables,
1500 de HALL & SPEAR,
1000 de R. F. AVERY,
750 de JOHN KING, Carey,
350 CHARRUES et GRATTOIRS, de Yeol.
10 janv—1m

THEATRES, BALS, etc.

Théâtre de l'Opéra.

DIMANCHE, 31 JANVIER 1869.
BELLE HELENE,
Opéra-bouffe en 3 actes, d'Offenbach.
—Suivi de—
Les Chevaliers du Pince-Nez,
Grand vaudeville en 2 actes.
[illegible]
Lundi, 1er février—1er, 2me et 4me actes de Barbe Bleue et la Belle Hélène. 30 janv—1t

Théâtre St-Charles.

DIMANCHE, 31 JANVIER 1869.
L'INCOMPARABLE
Lotta Lotta Lotta
Positivement la dernière soirée dans le rôle de [illegible] et de la MARQUISE. BEN DE BAR paraîtra.
DIMANCHE—LOTTA et BEN DE BAR dans FIX OF THE PETTICOATS.

Grand Bal Paré et Masqué
au Théâtre St-Charles,
Mardi-Gras, 9 Février 1869.

DIRECTEURS.
Col. Gerard Stith, Wm. E. Murphy, George Gones, J. E. McClure, J. E. Bissell, H. Degi?, G. W. Roger, R. L. Jewel, E. C. Johnston, John Burke, Dr. Scheeden, Henry Yensl?, Frank McElroy, H. Bomberger, Frank Wilson, H. Du'Arin, J. H. Chandler, J. J. Dablois, M. D. Logan, Robt Strong.

Billets d'entrée: $3. Aucune dame ne sera admise sans un billet d'invitation, qu'avec des costumes [illegible] et accompagnée d'un cavalier. Les messieurs peuvent obtenir des billets d'invitation pour dames en s'adressant à M. GLEASON, au contrôle, ou à [illegible] membres du comité. 31 janv—

ACADEMIE DE MUSIQUE.

Lundi Soir, 1er février.
Tous les soirs et le SAMEDI, à midi.
La grande Pantomime de
HUMPTY-DUMPTY.
31 janv

ACADEMIE DE MUSIQUE.

Rue St Charles, près Commercial Place.
SPECTACLE TOUS LES SOIRS,
Et, le SAMEDI, à midi.
Modicité prix pour les matinées.

Musée du Crescent City,

Nos 40 et 42 de la Rue Saint-Charles
(En face de l'Hôtel St-Charles.)
LE RENDEZ-VOUS DES FAMILLES!
Merveilles humaines.
Le merveilleux Homme Amphibie, la Femme Barbue, la Belle Circassienne, la Reine Lilliputienne, [illegible] l'Artiste en [illegible].
Une grande Ménagerie.
Une volière contenant des Oiseaux rares, des singes du Bengale, des tribus de Singes, des Curiosités de toutes les parties du Globe.
Trois Machines à Glace, à vapeur.
Et un nombre infini de Reliques curieuses et intéressantes de l'ère anti-diluvienne.
Les portes s'ouvrent de 8 heures du matin à 10 heures du soir.
Prix d'entrée, 50 cents, enfants, 25 cents.

GRAND BAL
PARÉ ET MASQUÉ
—DE LA—
Société Crescent des Jeunes Gens,
Au "Mechanics' Institute," rue Dryades,
MARDI-GRAS, 9 février 1869.

COMITÉ D'ARRANGEMENT: D. Bergamini, C. A. Doiler?, Geo. L. Ieinger?, J. Marks, F. Moisieux?, T. Verrebone?, H. Ottmann, F. Turgeon, F. Cook.

COMMISSAIRES: C. A. Dottler, Louis Poiss?, R. Dignery?, J. Marsh, F. Turgeon, J. F. McCormick, H. Ottmann, F. Monteau?, J. Oddo?

Prix des Billets, $3 00.

Les demandes d'invitations de dames peuvent être faites au magasin de musique de Blackmar, No 164 de la rue du Canal, ou à D. Bergamini, No 2? de la rue du Canal. [illegible]

LA SOCIETE
Continental de Bienfaisance
DONNERA SON
BAL PARÉ ET MASQUÉ ANNUEL,
Le 23 Février, 1869,
DANS LA SALLE DES ODD-FELLOWS.

DIRECTEURS: [illegible]

Un Grand Bal Maçonnique Paré
Sera donné par
L'ALPHA HOME LODGE, 72, F. et A. M.
—DANS LA—
SALLE MAÇONNIQUE.
Le Jeudi Soir, 4 Février 1869.

DIRECTEURS, COMITÉ D'INVITATION, COMITÉ DE RÉCEPTION, COMMISSAIRES: [illegible]

COSTUMES, DOMINOS, &C.
POUR BALS ET SOIRÉES.
Mme GROUX,
92 .... CONTI 92
COSTUMIÈRE DE L'OPÉRA.

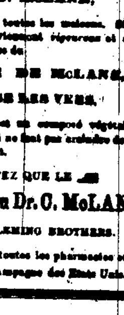

Établie à la Nlle-Orléans depuis 17 ans, 92, rue Conti.
Grand assortiment de COSTUMES, MASQUES ET DOMINOS nouvellement importés de Paris, confectionnés avec les plus riches étoffes et les plus grands soins.
PRIX MODÉRÉS.
Mme GROUX, 92, rue de Conti.
2 déc—1m

A LA REINE DES MOUSQUETAIRES
Costumes, Masques et Dominos.
1er prix décerné à l'Exposition de la Louisiane de 1866
MADAME ALABAU,
91 .... RUE CONTI 91
Entre Bourbon et Dauphine.
SUCCESSEUR DE MADAME LUSSAN
Établie à la Nouvelle-Orléans depuis plus de 25 ans.

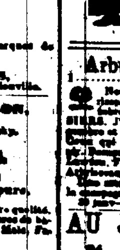

Mme ALABAU offre à sa clientèle et au public en général, des Costumes et Dominos du meilleur choix, brodés en lamés d'or et argent, pour messieurs et dames, le tout très riche et arrivant de Paris.
Prix très réduits.
Prenez tous vos costumes chez Mme Alabau, et ne vous trompez pas de magasin.
Il y a un salon privé pour les dames.
2 déc—au 19 mars

Arbres fruitiers et Buissons
1 .... rue Carondelet 1
[illegible]
F. A. QUINETTE.

AU JARDIN FRANÇAIS.
94 .... RUE DE CHARTRES 94
[illegible]

AUX AMATEURS.
[illegible]

Graines! Graines! Graines!
E. F. VIRGIN,
SUCCESSEUR DE D. MACFAY.
164 .... Rue Gravier 164
Aux Fermiers et aux Planteurs
[illegible]

Volés.

Vers le 20 décembre, au fort de Napoléonville, un cheval bai, [illegible] et ayant la marque J. R. [illegible]
THEOPHILE FERNANDEZ.

Banques, Cies. d'Assurances, etc.

Banque des Citoyens de la Louisiane.

Nlle-Orléans, 26 décembre 1868.
UNE ÉLECTION de sept Directeurs de cette Banque, pour l'année, aura lieu, au local de la Banque, le LUNDI, 1er février prochain, de 10 heures du matin à 2 heures de l'après-midi.
J. L. DELERY, Caissier.
28déc—2fps 1er

Banque des Citoyens de la Louisiane.
Nlle-Orléans, 26 décembre 1868.
UNE ÉLECTION de sept Directeurs de cette Banque, pour l'année, aura lieu, au local de la Banque, le LUNDI, 1er février prochain, de 10 heures du matin à 2 heures de l'après-midi.
J. L. DELERY, Caissier.

Banque de l'Union de la Louisiane.

Nouvelle-Orléans, 17 juin 1868.
CONFORMÉMENT aux sections 24 et 26 de l'acte intitulé "Acte pour établir un système général de Banques Libres dans l'État de la Louisiane," approuvé le 15 mars 1855—Avis est par le présent donné aux porteurs des Billets en circulation par cette Banque, et contresignés par l'Auditeur, conformément à la loi, d'avoir à présenter les dits Billets, pour être payés, à la Banque ou au bureau de l'Auditeur d'État, dans le cours d'une année à partir de cette date, où à l'expiration de ce terme les fonds déposés par la Banque pour le rachat des Billets seront réclamés.
GEO. A. FRERET, Caissier.

Banque de la Nouvelle-Orléans.

Nouvelle-Orléans, 16 juin 1868.
CONFORMÉMENT aux sections 24 et 26 de l'acte intitulé "Acte pour établir un système général de Banques Libres dans l'État de la Louisiane," approuvé le 15 mars 1855—Avis est par le présent donné aux porteurs des Billets en circulation par cette Banque [illegible] à la Banque ou au bureau de l'Auditeur d'État, dans le cours d'une année à partir de cette date [illegible] pour le rachat des Billets seront réclamés.
M. AUGUSTIN, Caissier.

Banque du Commerce de la Nlle-Orléans.

Nouvelle-Orléans, 26 janvier 1869.
UNE élection de sept Directeurs de cette Banque aura lieu au local de la Banque [illegible] le LUNDI, 1er mars prochain, de 10 heures du matin à 2 heures de l'après-midi.
FELIX LABATUT, Président.

Bureau de la Compagnie d'Assurance Mutuelle de la Louisiane.

No 120 de la rue de la Commune.
UNE élection de Directeurs, pour l'année, à partir du deuxième lundi de mars 1869, aura lieu au bureau de la Compagnie, le LUNDI, 15 février prochain, de 10 heures du matin à 2 heures de l'après-midi.
J. P. ROUX, secrétaire.

Compagnie d'Assurance Mound City de la Vie.

(A ST-LOUIS, MISSOURI)
AGENCE EN LOUISIANE—Au No 3 de la Bâtisse [illegible]
Officiers de la succursale de la Louisiane:
Gouv. C. H. MOUTON .... Président.
Juge E. T. MERRICK .... Vice-Président.
E. B. SIMMES .... Secrétaire et Agent.
Médecins examinateurs:
W G AUSTIN, D. M., JOSEPH H. FOLWELL, D. M.
Directeurs à la Nouvelle-Orléans:
Gouv. C. H. MOUTON, Juge E T MERRICK, MM F. H. HATCH, C CHINA, JAMES JACKSON, OCTAVE VOORHIES, THOMAS FITZWILLIAM, E. S. MORSE et E. B. SIMMES.
Cette Compagnie émet toute espèce de polices d'assurance sur la vie.

Banque de l'Union de la Louisiane.

Nlle-Orléans, 28 janvier 1869.
A une élection qui a eu lieu le 18 du courant, les messieurs dont les noms suivent ont été élus Directeurs pour l'année:
SAML BELL, ALFRED MOULTON, A F ELLIOT, ADO BOHN, E L MILLAUDON, H GALLY, E F STOCMEYER, AD FREBICHS, EDM'D GANUCHEAU.
Et à une réunion qui a eu lieu aujourd'hui, M. Saml Bell a été réélu Président à l'unanimité.
Jours d'offre à l'escompte—les Lundis et Jeudis; jours d'escompte, les Mercredis et Vendredis. La Banque est ouverte jusqu'à 4 heures de l'après-midi.
GEO. A. FRERET, Caissier.

Banque Louisiana Nationale.

Nouvelle-Orléans, 27 janvier 1869.
AUJOURD'HUI, à une assemblée régulière des Directeurs, M. A. LUBSA a été élu directeur de cette Banque.
HENRY HULL, Jr. Vice-Président.

Bureau du Trésorier.

Hôtel de Ville—Nlle-Orléans, 21 janvier 1869.
AVIS IMPORTANT.
L'ATTENTION des personnes qui sont [illegible]
W. S. MOUNT, Trésorier.

Compagnie du Chemin de Fer du Canal et Claiborne.

[illegible]
O. CAMPBELL, Secrétaire.

Banque de l'Etat de la Louisiane.

Nlle-Orléans, 28 janvier 1869.
UNE élection de neuf Directeurs de cette banque [illegible] le LUNDI, 1 février [illegible]
L. BERNARD, Caissier.

AVIS aux contribuables du Deuxième District—Taxes d'Etat et Licences.

LE collecteur des Taxes d'État [illegible]
Collecteur des taxes d'État du Deuxième District.

AVIS. Bureau du Collecteur des Taxes d'Etat. TROISIÈME DISTRICT.

LE COLLECTEUR des Taxes d'État [illegible]
O. C. BLANDIN, Collecteur des Taxes d'État, Troisième District.

"Louisiana Ice Manufacturing Company."

Nouvelle-Orléans, le 14 janvier 1869.
CONFORMÉMENT à la charte de cette compagnie, une élection, par les actionnaires, de cinq Directeurs, pour l'année courante, aura lieu au bureau de la Compagnie [illegible] le MERCREDI, 3 février 1869 [illegible]
D. FOCHEL, Secrétaire.

Banque des Mechanics and Traders.

Nlle-Orléans 29 janvier 1869.
LE 18 du courant, à l'Assemblée annuelle des Actionnaires de cette Banque, pour l'élection de Directeurs pour l'année, les messieurs dont les noms suivent ont été élus:
WALTER G. ROBINSON, ALEXANDRE HARRIS, W. G. VINCENT, THOS. A. ADAMS, THOS. LANDORIDGE, H. LUDWIGSEN, CHAS. LAFITTE, FENTON RICHARDS, W. STORE.
Et à une réunion des Directeurs, M. WALTER G. ROBINSON a été élu Président à l'unanimité.
F. T. SOUGERON, Caissier.

Banque de l'Union de la Louisiane.

Nouvelle-Orléans, 15 janvier 1869.
AUJOURD'HUI, à une réunion des Directeurs, il a été déclaré un dividende semi-annuel de cinq pour cent qui sera payé à partir du 1er février prochain.
GEO. A. FRERET, Caissier.

BANQUE DES ARTISANS (Mechanics' and Traders'.)

Nouvelle-Orléans, 2 janvier 1869.
A une assemblée régulière de la Direction, qui a eu lieu aujourd'hui, il a été déclaré un dividende semi-annuel de QUATRE pour cent, payable aux actionnaires LUNDI, 18 janvier 1869.
F. T. SOUGERON, Caissier provisoire.

Banque du Canal de la Nouvelle-Orléans.

Nlle-Orléans, 4 janvier 1869.
LE 4 du mois dernier, à une élection, par les actionnaires de la dite institution, les messieurs dont les noms suivent ont été élus Directeurs pour l'année:
Geo. Jonas, J. C. Morris, E. J. Hart, J. B. Stauffer, J. H. Allen, J. W. Babcock, David McCord.
Et, aujourd'hui, à une réunion des Directeurs, M. Geo. Jonas a été réélu Président à l'unanimité.
CH. JUMONVILLE, Caissier.

Banque de la Nouvelle-Orléans.

Nouvelle-Orléans, 31 décembre 1868.
A une assemblée des Directeurs de cette Banque, tenue ce jour, il a été déclaré un dividende de douze pour cent, provenant des profits réalisés depuis le 1 janvier 1868, et qui sera payé aux actionnaires ou à leurs ayants cause, à partir du 18 janvier 1869.
N. AUGUSTIN, Caissier.

Compagnie d'Assurances Mutuelle des Pélicans, de la Nlle-Orléans.

Bureau, No 28 rue du Camp.
CETTE COMPAGNIE continue à assurer contre les risques d'incendie, de mer et de rivière aux plus bas prix.
CHS. ROMAN, Président.
Directeurs:
CHS ROMAN, D FATIO, E GIQUEL, A A PETERSON, GABRIEL FASCA, THS BAILLY-BLANCHARD, Jr, ARTHUR FORSTALL, SAM'L M TODD, LS. GREVEMBERG, S N MOODY.

Compagnie ATLAS d'Assurance Mutuelle de la Vie, A ST. LOUIS, Mo.

Agence pour l'Etat de la Louisiane, au coin des rues Camp et Commune, Nlle-Orléans.
JOHN R. PURVIS .... Agent-général.
F. BEAUMONT Jr. .... Secrétaire.
E. J. BYRD .... Agent.
[illegible]

Association Cotonnière des Cultivateurs de la Louisiane.

Nouvelle-Orléans, 31 décembre 1868.
L'ÉLECTION annuelle de [illegible] Directeurs de cette institution pour l'année, aura lieu au local de la Banque, le LUNDI, 1er février prochain, de 10 heures du matin à 2 heures de l'après-midi.
H. L. FEISE, Caissier.

Percepteur des Taxes d'Etat de la ville de la Nlle-Orléans—Salle No. 31 du Bureau—1er District—Davidson's Court.

LES personnes exerçant une profession ou un métier [illegible]
T. G. MAHAN, Percepteur du Premier District.

A vendre à bon marché,
QUATRE magnifiques COLONNES EN FER pour vérandahs. S'adresser à FRANCIS FERNANDEZ, Encanteur, No 26 Passage de la Bourse.
8 janv

AGENCE SPÉCIALE D'EAUX-DE-VIE FRANÇAISES
SUR LE QUAI.
Vor. MAIGNAN & F. LABORDE,
MARCHANDS-COMMISSIONNAIRES,
Importateurs de Vins, Cognac, Sardines, &c.
Nos. 23 & 25, RUE BIENVILLE—NOUVELLE-ORLÉANS.

Eaux-de-vie en Douane et à l'acquitté.
SEULS AGENTS DES MARQUES
CHAMPAGNE VINEYARD PROPRIETORS CO., COGNAC.
GAUTIER FRÈRES, "
GOLDENBURG, "
HENRY SUTTON, "
ALEX. SEIGNETTE, LA ROCHELLE.
LARRONDE FRÈRES, COGNAC.
L. G. LANYER.
—IMPORTATEURS—
Des célèbres GENIÈVRE de "LA CLOCHE"
Du Cognac OTARD DUPUY & CIE, et autres marques célèbres.
Echantillons et prix courants fournis sur demande.

Vins rouges et blancs en barriques et en caisses.
J. Lebrun, "Eagle Brand" T. Dronet, "Lion's Brand" P. F. Eyquem, Ch. Troulon, Larrose [illegible] Margaux, Haut Brion, Haut-Sauternes, J. B. Clerc & Cie. Le CÉLÈBRE CHATEAU PAPE CLEMENT, en barriques, demi-barriques et caisses, bouteilles et demi-bouteilles, vins fins de A. De Luze & Fils.
Champagne.
Le célèbre "Black Seal" Vin Impérial et Royal [illegible], Desbordes et Fils, Ackerman Laurence, [illegible].
Sardines à l'huile, Viandes et Légumes conservés, Sardines désossées et Pâtés Truffes [illegible], Bonbons [illegible], Huile d'Olive, Fruits à l'eau-de-vie, Pruneaux, Porto, Sherry et Madère.
1er oct—6m

AVIS D'ELECTION
DANS LE
HUITIÈME DISTRICT REPRÉSENTATIF.

CONFORMÉMENT à une proclamation de son Excellence M. C. WARMOTH, gouverneur de l'État de la Louisiane, à moi adressée, je donne, par le présent, avis qu'une élection aura lieu le LUNDI, 8 février 1869, dans le Huitième District Représentatif (autrement connu comme le huitième ward, ville de la Nouvelle-Orléans), à l'effet d'élire une personne pour représenter ledit District à la Chambre des Représentants de l'État de la Louisiane.

Le Huitième District Représentatif est compris entre le centre de la rue des Champs-Elysées, et le centre de l'Avenue Lafayette, ci-devant rue d'Enghien, et du fleuve au derrière de la ville. Tous les électeurs dûment enregistrés, résidant dans le dit District ont droit de voter à la dite élection.

Les lieux où se tiendront les polls seront désignés plus tard.

Nouvelle Orléans, 23 janvier 1869.
WILLIAM BAKER, Superviseur d'Enregistrement, Paroisse d'Orléans.
24 janv—au 8 fév

CHAUSSURES! CHAUSSURES!
Mme. ROY,
Encoignure Bourbon et Douane,
A L'HONNEUR d'annoncer à sa nombreuse clientèle et au public en général qu'elle vient d'arriver de Paris avec un grand assortiment de chaussures pour dames et pour enfants.
On trouvera également dans ce magasin: Guêtres en drap à boutons, pour enfants, toutes nuances; Souliers et pantoufles pour dames.
Aussi: Un assortiment complet de nouveautés de Paris, telles que: Chapeaux fins pour dames et pour enfants, Lingerie fine, Jupons fantaisie, haute nouveauté, Robes de piqué pour enfants, Gants et mitaines pour dames et pour enfants, Pelerines d'Astrakan pour dames, [illegible], Fourrures pour dames, Marie-Antoinettes brodées, Chemises de dentelle noire et grise.
1er nov—3m

Services de Table. (Demandez France etc.)
CHEZ
P. BRIERRE,
8, rue de Chartres (au 1er.)
A [illegible] un grand assortiment de toiles françaises de toutes sortes, draps de lit, ouvré, mouchoirs, devant de chemises, linons, batistes, etc. FOULARDS DE LYON, (pour robes et mouchoirs.)
10 janv—1m—3 j p s.

JOS. RIFFLARD & SONS,
Successeurs de
V. Durand & Rifflard,
Négociants commissionnaires, 42, Vesey Street,
NEW YORK.

Nattes. Nattes. Nattes.
GRAND RABAIS
POUR CAUSE DE LIQUIDATION.
300 ROULEAUX NATTES de toutes couleurs, ainsi qu'un bel assortiment de marchandises [illegible]
A vendre par D. BLANCHARD, Encoignure Toulouse et Dauphine.

CHARBON! CHARBON!
BOYD, WILMOT & Co.
166 .... rue Poydras 166
[illegible] charbon de Pittsburg [illegible]

J. J. ALBERT,
60...Rue Douane...60
A toujours en main un grand assortiment de CHAPEAUX de tout genre [illegible] Laine, Paille, [illegible] VENTES EN GROS SEULEMENT.
1er janv—1m

Pommes de Terre.
POUR PLANT—500 barils Pink Eyes, [illegible] de Jackson White.
A vendre par M. McMANIOLE, No 21 de Front Levée.
Entre les rues Hôpital et Quartier, Deuxième District.

Servez-vous du Fourneau
"CHARTER OAK,"
DE CUISINE.
[illegible] a remporté le prix aux Foires de l'État de la Louisiane [illegible]
"CHARTER OAK"
RICE BROS & CO.
Nos 60 et 61 de la rue du Camp et 163 de la rue des Magasins, marchands de QUINCAILLERIE, de FOURNEAUX et de COUTELLERIE.

A. F. DUNBAR & Co,
—MARCHAND DE—
Laine, Peaux, Mousse et Pelleteries
93 .... Rue des Magasins 93
Nouvelle-Orléans.
13 janv—1m

CHANGEMENT DE DOMICILE.
Dr. EDMOND SOUCHON,
195 .... Rue Royale 195
Entre Ste Anne et Dumaine.

Cartomancie, Phrénologie, &c.
Le Professeur LENORMAND [illegible]

Avis aux créanciers de John Pemberton, décédé.
LES personnes qui ont des réclamations à faire [illegible]
AMELIE PEMBERTON, Tutrice.

MOULIN A RIZ SONIAT,
SITUÉ À LA PAROISSE ST-CHARLES,
A un mille au-dessous de l'Eglise Rouge.

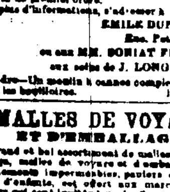

CE MOULIN a été construit par MM. Lee & Co. [illegible]
Pour plus d'informations, s'adresser à
EMILE DUPRÉ, [illegible]
ou aux MM. SONIAT FRÈRES, [illegible] J. LONG [illegible]
A vendre—Un moulin à cannes complet, sans la machine ni les bouilloires.
1er janv—1m

MALLES DE VOYAGE
ET D'EMBALLAGE.
UN grand et bel assortiment de malles en cuir [illegible]
F. SAUER, No 54 de la rue du Canal, en face de la Douane.

Horlogerie, Bijouterie.
JOSEPH FEYTEL, [illegible]

Candi "Barber Pole".
[illegible]
NORMAN & REISS, Nos 121 et 120 de la rue Vieille-Levée.

Vermicelli, Macaroni.
TOUTE sorte de Pâtes, telles que VERMICELLI, MACARONI, TAGLIARINI, LASAGNETTI, SPAGHETTI, &c. [illegible]
NORMAN & REISS, Nos 121 et 120 de la rue Vieille-Levée.

Epices. Epices. Epices.
TOUTE sorte d'EPICES MOULUES [illegible]
NORMAN & REISS, Nos 121 et 120 de la rue Vieille-Levée.

Extrait de Café
CONSTAMMENT fabriqué et à vendre par NORMAN & REISS [illegible]

Café par — Moulu et Grillé.
[illegible]
NORMAN & REISS, Nos 120 et 120 de la rue Vieille-Levée.

A. CASSARD,
BUREAU DE CHANGE.
Encoignure St-Charles et Commune,
Achète et Vend
L'OR, L'ARGENT, LES WARRANTS, BILLETS et BONDS de la ville et de l'État.
Le vieil OR et le vieil ARGENT [illegible]
Prix sur garantie. 10janv—1m

VENTES JUDICIAIRES.

La veuve MARCHAND vs MICHAEL HEINTZ.
CINQUIÈME COUR de District pour la Paroisse d'Orléans—No 273—[illegible] Cinquième Cour de District pour la Paroisse d'Orléans [illegible] le MARDI [illegible] à midi, à la Bourse des Négociants [illegible]
THOS. L. MAXWELL, Shérif de la paroisse d'Orléans.
31 janv—31—5 février

F. COLLIN vs CATHERINE ROBINSON.
SEPTIÈME COUR de District pour la paroisse d'Orléans [illegible]
THOS. L. MAXWELL, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

FRANK PERRET vs ANNE MIRAMOND, BAPTISTE MIRAMOND, FELICITE MIRAMOND et MITTIE M. RAMOND.
CINQUIÈME Cour de District pour la Paroisse d'Orléans [illegible]
THOS. L. MAXWELL, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

LA VILLE DE LA NOUVELLE-ORLÉANS [illegible]
QUATRIÈME Cour de District pour la paroisse d'Orléans [illegible]
THOS. L. MAXWELL, Shérif de la paroisse d'Orléans.

HENRY LARQUIÉ vs la Dame COLLETTE.
CINQUIÈME Cour de District pour la paroisse d'Orléans [illegible]
THOS. L. MAXWELL, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

D. B. CARROLL vs HENRY WILLIAM MASON.
CINQUIÈME COUR DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans [illegible]
THOS. L. MAXWELL, Shérif de la paroisse d'Orléans.

Sociétés
Dissolution de Société.

LE 1er janvier 1869 la société qui existait entre les soussignés [illegible]
SALOMON ISAAC & CO. No 295 de la rue Vieille Levée, coin Madison.
I. ISAAC, S. BLOCH.

AVIS.
J'AI vendu aujourd'hui mon intérêt dans la maison SHROPSHIRE & HATHORN à mes associés W. A. Shropshire et H. K. Shropshire [illegible]
F. HATHORN.

Les soussignés continueront le commerce de grocerie en gros et de commission [illegible] sous la raison SHROPSHIRE BROS.
W. A. SHROPSHIRE, H. K. SHROPSHIRE.
Nlle-Orléans, 1er janvier 1869.

ALFRED ROMAN, Avocat. P. CHAS. CUVELLIER, Avocat-notaire "Commissioner" de 28 États.
ROMAN & CUVELLIER,
Bureau No 134, rue Gravier—Nlle Orléans, se chargent de toutes affaires appartenant aux professions de Notaire et d'Avocat.

Avis de Société.

LES soussignés ont ce jour formé une société sous la raison sociale de PASCAL & ILSLEY, pour les affaires de produits de l'Ouest et de Commission en général. Aux Nos 74 & 76 rue Poydras. [illegible]
GABRIEL PASCAL, JOHN H. ILSLEY.

Dissolution de Société.

LA société qui a existé, jusqu'à ce jour, sous la raison HOLZ, BLOHM & Co est dissoute [illegible]
Nouvelle Orléans, 1er janvier 1869.

JOSEPH HOLZ, encanteur, continuera les affaires d'encan au No 21 de la rue de Chartres. [illegible]
HOLZ & BERNHEIMER, No 21 de la rue de Chartres et 22 Warren street New York.

AVIS.
LA société qui a existé jusqu'à ce jour sous la raison MAUNSELL & BOGEL est dissoute par le décès de M. John B. Maunsell. WILLIAM BOGEL [illegible]

WILLIAM BOGEL,
(SUCCESSEUR DE MAUNSELL & BOGEL,)
Importateur de
DROGUES, produits chimiques, parfumerie, articles de droguistes, articles de toilette, cognacs, vins et liqueurs,
Au No. 43 de la rue des Magasins, en face de l'Hôtel St-James.
[illegible]
WILLIAM BOGEL, Successeur de Maunsell & Bogel.

Avis de Société.

MR. FRANK H. HOOKER a devenu mon associé à partir du 1er décembre 1868. Le nom de la maison sera J. A. LUM & CO.
J. A. LUM.
[illegible]
J. A. LUM, FRANK H. HOOKER.

Dissolution de Société.

LA société qui a existé, jusqu'à ce jour, sous la raison FIKE, LAPEYRE & BROTHER est dissoute [illegible]
Nlle Orléans, 21 décembre 1868.
W. S. PIKE, J. M. LAPEYRE, ALEX. BROTHER.

LES affaires de Pike, Lapeyre et Brother continueront [illegible] ALFRED SHEPPERS et PAUL BLANC [illegible] PIKE, BROTHER & CO.
W. S. PIKE, ALEX BROTHER, ALFRED SHEPPERS, PAUL BLANC.

AVIS
LE PUBLIC est prévenu qu'à partir de cette date je ne serai responsable d'aucune dette contractée par Henry Vedrine [illegible]
Nouvelle Ibérie, 17 janvier 1869
ALEXIS HEBERT.

VENTES A L'ENCAN

PAR E. ROGERS & CO.

Marchandises Sèches Etrangères et Américaines.
PAR E. ROGER & CO—H. Samory, encanteur—MARDI [illegible] à 10 heures, à leurs salles d'encan, Nos 45 et 47 rue de la Vieille-Levée, 250 lots marchandises sèches étrangères et américaines [illegible]
Conditions à la vente.

Fond d'un magasin de détail de la ville.
PAR E. ROGER & Co—H Samory, Encanteur—MARDI [illegible] février, il sera vendu, à 10 heures dans leurs salles d'encan, Nos 45 et 47, rue de la Vieille-Levée [illegible]
Conditions à la vente. 31janv—

PAR PLACIDE J. SPEAR.

Vente positive d'une magnifique propriété améliorée située rue Morres, entre Esplanade et Paix, Troisième District.
PAR PLACIDE J. SPEAR, encanteur—Bureau, 26 rue Bienville—SAMEDI, le 6 Février 1869, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles [illegible]

Succession de BLASE LAFORGUE, No 32 [illegible]
PAR PLACIDE J. SPEAR, Encanteur [illegible]

PAR JOHN C. BLOHM.

Vente spéciale de modes, Rubans de velours et Rubans de chapeaux, Fleurs artificielles, Chapeaux, Bonnets, Garnitures, Dentelles, Blondes, Voiles, Grenadines soieries, Barèges.
Pour le compte des importateurs
PAR JOHN C. BLOHM encanteur—LUNDI 1er février [illegible]
637 lots de modes [illegible]

PAR HOFFMAN MARKS & CO

Marchandises Sèches, Lingerie et le reste d'un beau magasin de détail
PAR HOFFMAN MARKS & CO. Abel Levy, encanteur. Bureau No 22 de la rue de Chartres—LUNDI 1er février, à 10 heures du matin [illegible]
Conditions à la vente. 31 janv

PAR LOUIS STERN & BROS,

Vente péremptoire de 500 caisses, Bottes, Souliers et Brodequins, reçus par les derniers steamers, directement des manufacturiers, et convenant au marché de la Nlle-Orléans.
PAR LOUIS STERN & BROS M. Stern encanteur [illegible]
Conditions à la vente. 31janv—

PAR GABRIEL LEAUMONT.

500 caisses Bottes, Souliers, Chapeaux, Habillements, Articles de Toilette!
PAR GABRIEL LEAUMONT, Salle d'encan rue de Chartres No [illegible]—LUNDI 1er février, à 10 heures du matin [illegible]
Conditions comptant. 31janv

PAR CHARLES E. FORTIER.

Résidence dans la rue du Fort, entre les rues Grands Hommes et Craps.
PAR CHARLES E. FORTIER, encanteur [illegible]

PAR R. DEBBIS.

Groceries — Groceries — Magasin de Vaisselle
PAR R. DEBBIS, encanteur [illegible]

MONTGOMERY BROS. & CO

Deux terrains situés au coin des rues St Antoine et Verth, Troisième District—vente à l'encan
PAR MONTGOMERY BROS. & R. M. Montgomery, encanteur [illegible] MERCREDI [illegible]

VENTES JUDICIAIRES

NICHOLAS CORNIER vs FREDERICK WILLIAM ROBINSON.
CINQUIÈME COUR de District pour la paroisse d'Orléans [illegible]
THOS. L. MAXWELL, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

JOHN R. CLAY vs la demoiselle ADELE DUCHAMP et la demoiselle CLARISSE DUCHAMP, la dame CAROLINE DUCHAMP, épouse de FORRESTER DUREL.
QUATRIÈME COUR de District pour la Paroisse d'Orléans [illegible]
THOS. L. MAXWELL, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

La veuve Gustave Tournade vs. J. E. Dares.
SEPTIÈME COUR de District pour la Paroisse d'Orléans [illegible]
THOS. L. MAXWELL, Shérif de la paroisse d'Orléans.

Chevaux et Mulets.

Grande vente de beaux chevaux de selle et de harnais, mulets, buggies, harnais &c à l'encan.
PAR MONTGOMERY BROS—R M Montgomery, encanteur [illegible] MARDI [illegible]

PARO. DE FERIET.

Stocks et Scrips.
Succession du Dr Thomas Peniston [illegible]

PAR J. DEJAN.

Meubles, Pianos et Meubles de bureaux, à l'encan
PAR J. DEJAN, Jr, encanteur—Bureau No [illegible]

GRANDE VENTE
De Chevaux, Mulets, Boggies et Harnais à l'encan.
PAR J. DEJAN, Jr encanteur [illegible]

PAR S. GUINAULT

Coutellerie fine, Armoires vitrées, Vitrines, etc
PAR S GUINAULT, encanteur [illegible] MERCREDI [illegible]

VACHARI.
PAR S GUINAULT, encanteur—Bureau [illegible] MARDI [illegible]

PAR H. W. PALFREY.

Vente, à l'encan, d'une Maison en briques à trois étages et à soubassement, dans la rue de l'Esplanade — Egalement, la propriété avoisinante, connue sous le nom de "Eglise Bethel."
Par ordre du "Seamen's Bethel Society,"
A des conditions avantageuses.
PAR H. W. PALFREY, encanteur [illegible]

HOTELS—RESTAURANTS.

CAMPEMENT-RESTAURANT
(OLD PELERIN.)
M. AUGUSTE BROUÉ annonce à ses amis et au public qu'il [illegible] au RESTAURANT FRANÇAIS. 22janv

HOTEL DE SOTO.
Coin Peters (autrefois Nlle Levée) et Bienville,
TENU PAR F. LASBENNES. Cet établissement [illegible]

S. A. STOCKDALE & Co,
Négociants-Commissionnaires et Expéditeurs, No 74 de la rue des Magasins,
Coin Poydras.

HOTEL FIJUX,
No 16 Waverley Place, près Broadway
NEW-YORK.
MR. JULES FIJUX a l'honneur d'annoncer à ses amis de la Nouvelle Orléans qu'il est, comme par le passé, prêt à les recevoir et leur offre tous les [illegible]
17 juin—1m

Café et Grocerie à Vendre, pour cause de départ.
[illegible]

Groceries à Vendre pour cause de Départ.
[illegible]

Pension des Européens.
Rue Toulouse, No 11, près la Levée
PRIX DE LA PENSION, $4 PAR SEMAINE.
[illegible]
ERNEST MAISTRE

AVIS
LE 1er Février prochain, le Dr. FORMENTO transférera son bureau de consultation [illegible]

FONDERIE DE LEEDS
[ÉTABLIE EN 1825.]
Au coin des rues Delord et Foucher.
NOUS annonçons à nos amis et au public que nous [illegible] MACHINES A VAPEUR [illegible]
LEEDS & Co.